2001-2002

Annual Report

Rapport annuel

Aboriginal Affairs Secretariat

Secrétariat des Affaires autochtones

New Nouveau
Brunswick

2001-2002 Annual Report

Published by:
Aboriginal Affairs Secretariat
Executive Council Office
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada
E3B 5H1

February 2003

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:

Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55396-061-0

ISSN 1496-6220

Rapport annuel 2001-2002

Publié par :
Secrétariat des Affaires autochtones
Bureau du Conseil exécutif
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada
E3B 5H1

Février 2003

Couverture :
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55396-061-0

ISSN 1496-6220

103-03288/

2001-2002

Annual Report

Rapport annuel

Aboriginal Affairs Secretariat

Secrétariat des Affaires autochtones

New Nouveau Brunswick
CANADA

Fredericton, New Brunswick

The Honourable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick

Your Honour:

It is my privilege to present, for the information of your Honour and the Legislative Assembly, the Annual Report of the Aboriginal Affairs Secretariat of the Office of the Executive Council, Province of New Brunswick, for the fiscal year ended March 31, 2002.

Respectfully submitted,

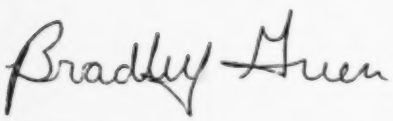

Bradley Green, Q.C.
Minister responsible for Aboriginal Affairs

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenante-gouverneure de la
province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le privilège de soumettre à votre examen et à celui de l'Assemblée législative le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones du Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre responsable des Affaires autochtones,

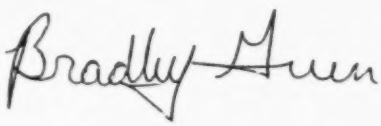

Bradley Green, c.r.

Fredericton, New Brunswick

The Honourable Bradley Green, Q.C.
Minister responsible for Aboriginal Affairs
Province of New Brunswick

Dear Sir:

I take pleasure in submitting the Annual Report of the Aboriginal Affairs Secretariat of the Office of the Executive Council for the fiscal year ended March 31, 2002.

Respectfully submitted,

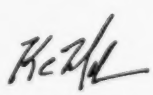

Kevin Malone
Deputy Minister for Aboriginal Affairs, Secretary to Cabinet and Clerk of the Executive Council

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

L'honorable Bradley Green, c.r.
Ministre responsable des Affaires autochtones
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones du Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre des Affaires autochtones, secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil exécutif

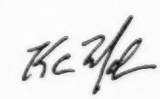

Kevin Malone

Table of Contents

Overview 1

Organizational Chart 3

Mandate of Aboriginal Affairs Secretariat 5

Areas of Operation:

1. Liaison and Referral 7
2. Cross-Cultural Awareness and Public Information 8
3. Policy and Planning 8

Financial and Human Resources 11

Appendix 1: Aboriginal Population Data 12

Appendix 2: Highlights of Provincial Involvement in Aboriginal Affairs 14

Table des matières

Aperçu 1

Organigramme 4

Mandat du Secrétariat des affaires autochtones 5

Secteurs d'activités :

1. Liaison et orientation 7
2. Sensibilisation transculturelle et information publique 8
3. Politique et planification 8

Ressources financières et humaines 11

Annexe 1: Population autochtone au Nouveau-Brunswick 13

Annexe 2 : Participation du gouvernement provincial aux affaires autochtones - Faits marquants 14

Overview

Aboriginal affairs involve complex social, economic and legal issues. Because of this wide spectrum of issues and topics, there are many interested parties, including various federal and provincial departments, First Nations' communities, and aboriginal organizations.

The Aboriginal Affairs Secretariat was established in November 1999 in recognition of the need to devote greater attention to aboriginal issues. The Aboriginal Affairs Secretariat is, for administrative purposes, part of the Executive Council Office and reports to the Minister responsible for Aboriginal Affairs, the Hon. Bradley Green.

The role of the Aboriginal Affairs Secretariat is to provide information and advice to the Minister responsible for Aboriginal Affairs and to departments on planning, policy development, program delivery and communications; to provide inter-departmental coordination; to assist with intergovernmental relations on aboriginal matters; and to serve as a liaison with Mi'kmaq and Maliseet communities and aboriginal organisations. In addition, an important part of the Secretariat's mandate is to further awareness and understanding of the Mi'kmaq and Maliseet peoples within the public service and with the general public.

The activities of the Secretariat are only a small part of the involvement of the provincial government in aboriginal affairs. Many provincial departments are working in partnership with First Nations' communities and aboriginal organizations on issues involving education, child and family services, forestry, economic development and sport and culture. More detailed information on some of these activities is provided in Appendix 2 of this report.

Aperçu

Les affaires autochtones englobent des questions sociales, économiques et juridiques complexes. En raison de la diversité des domaines touchés, les parties intéressées sont nombreuses et comprennent notamment divers ministères fédéraux et provinciaux, communautés autochtones et organismes.

Le Secrétariat des affaires autochtones a été établi en novembre 1999 en réponse à la nécessité de prêter une plus grande attention aux questions autochtones. À des fins administratives, le Secrétariat fait partie du Bureau du Conseil exécutif et relève du ministre responsable des Affaires autochtones, Bradley Green.

Le Secrétariat des affaires autochtones a pour rôle de fournir des renseignements et des conseils au ministre responsable des Affaires autochtones et aux ministères sur la planification, l'élaboration de politiques, la prestation de programmes et les communications; d'assurer la coordination interministérielle; de favoriser les relations intergouvernementales relativement aux questions autochtones; et d'assurer la liaison avec les communautés micmaques et malécites et les organismes autochtones. De plus, une partie importante du mandat du Secrétariat consiste à promouvoir auprès des fonctionnaires et du public la sensibilisation à la réalité autochtone et la compréhension des communautés micmaques et malécites.

Les activités du Secrétariat forment seulement une partie infime du rôle du gouvernement provincial dans les affaires autochtones. Un bon nombre de ministères provinciaux travaillent en partenariat avec les communautés et les organismes autochtones à des questions comme l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, la foresterie, le développement économique, les sports et la culture. Vous trouverez à l'annexe 2 du rapport de plus amples renseignements sur certaines de ces activités.

Organizational Chart*

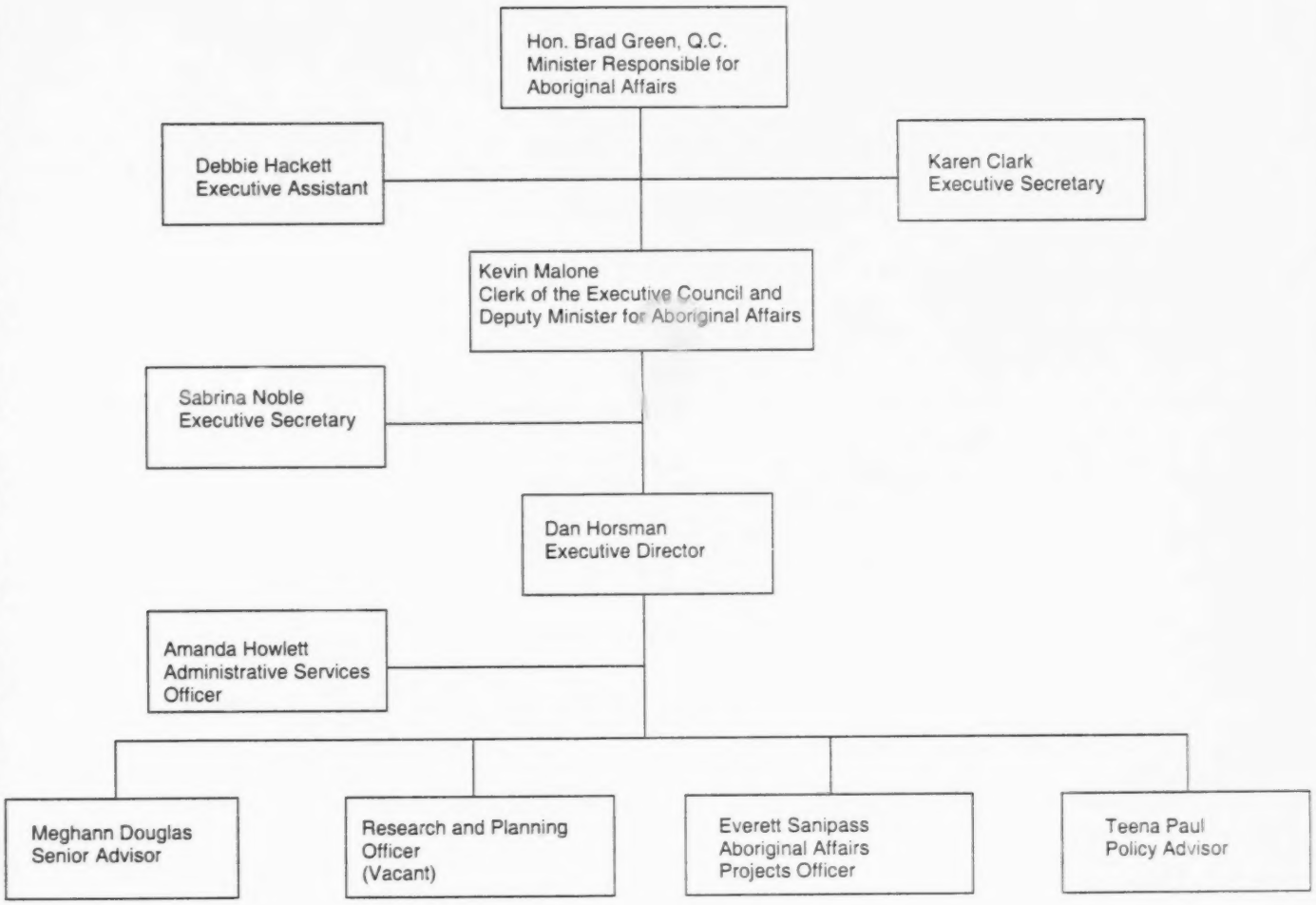

** As of March 31, 2002*

Organigramme*

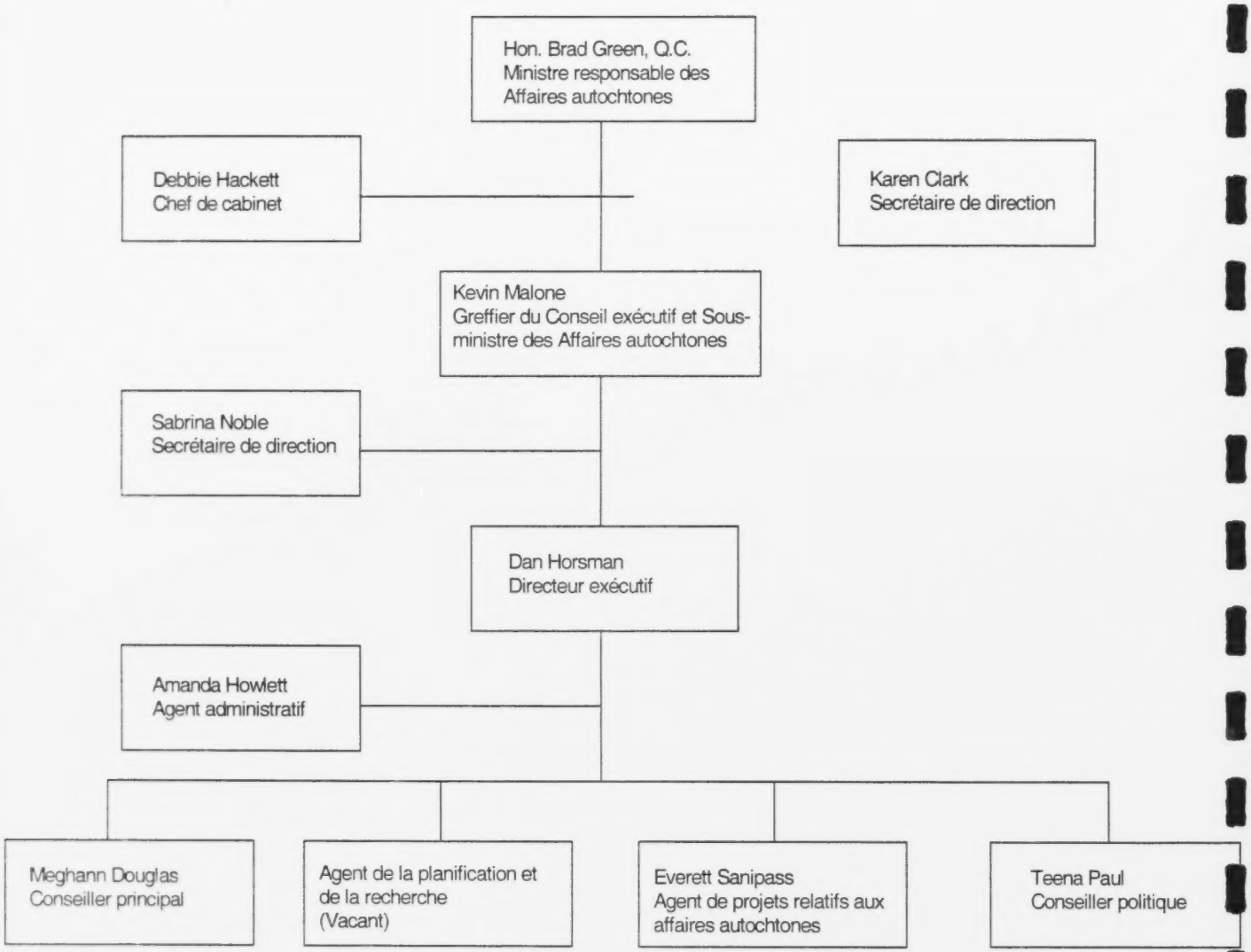

** En date 31 mars 2002*

Mandate of the Aboriginal Affairs Secretariat

In general terms, the role of the Secretariat is to support the minister responsible for Aboriginal Affairs as well as to provide corporate management of provincial involvement in aboriginal affairs in collaboration with government departments.

More specifically, the mandate of the Aboriginal Affairs Secretariat is to:

- provide advice to the minister, the government and provincial departments on aboriginal matters;
- provide a corporate overview of trends, issues and government involvement in aboriginal affairs;
- undertake policy development on aboriginal matters which are corporate in nature, or involve several departments or do not come within the mandate of any department and contribute to policy development undertaken by line departments;
- monitor and assess developments that have a major impact on the government relationship with aboriginal people including developments in federal policies, initiatives and programming as well as legal developments regarding aboriginal and treaty rights;
- facilitate interdepartmental co-operation and co-ordination and maintain an inventory of the activities of departments in aboriginal affairs;

Mandat du Secrétariat des affaires autochtones

Dans les grandes lignes, le Secrétariat a pour rôle d'appuyer le ministre responsable des Affaires autochtones et de voir à gérer, en collaboration avec les ministères, la participation du gouvernement provincial aux affaires autochtones.

Plus spécifiquement, le Secrétariat des affaires autochtones a le mandat suivant :

- fournir des conseils au ministre, au gouvernement et aux ministères relativement aux affaires autochtones;
- fournir un aperçu général des tendances et des dossiers en matière d'affaires autochtones et de la participation du gouvernement aux affaires autochtones;
- voir à l'élaboration des politiques sur des questions autochtones qui touchent plusieurs ministères ou le gouvernement dans son ensemble ou qui ne sont prévues au mandat d'aucun ministère et assister les ministères responsables dans l'élaboration de leurs politiques respectives;
- suivre et évaluer les événements qui ont des répercussions importantes sur les relations gouvernementales avec les Autochtones, dont les changements dans les politiques, les initiatives et les programmes du gouvernement fédéral, de même que l'évolution des lois relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités;
- faciliter la coopération et la coordination interministérielles et tenir un inventaire des activités liées aux affaires autochtones dans les ministères;

- act as a liaison with First Nations communities, aboriginal organisations and federal departments and foster effective relations between them and provincial departments;

- provide cross-cultural learning opportunities for the public service;

- communicate the government's involvement in aboriginal affairs to aboriginal people and the general public;

- promote public awareness and understanding of aboriginal issues;

- provide a referral service for aboriginal people regarding provincial programs and services.

- agir en tant qu'agent de liaison auprès des communautés autochtones, des organismes autochtones et des ministères fédéraux, et contribuer à l'établissement de relations productives entre ceux-ci et les ministères provinciaux;

- fournir des occasions d'apprentissage axées sur la sensibilisation culturelle à l'intention des fonctionnaires;

- faire connaître la participation du gouvernement dans les affaires autochtones aux Autochtones eux-mêmes et à la population en général;

- promouvoir la sensibilisation et la compréhension des questions autochtones auprès du public;

- fournir un point de contact aux Autochtones pour ce qui est des programmes et services du gouvernement provincial.

Areas of Operation

The operations of the Aboriginal Affairs Secretariat are comprised of the following areas:

1. Liaison and Referral
2. Cross-Cultural Awareness and Public Information
3. Policy and Planning

This section of the annual report reviews each of these areas for the 2001-2002 fiscal year.

1. Liaison and Referral

The Aboriginal Affairs Secretariat serves as a liaison with aboriginal communities and aboriginal organisations regarding consultations, proposals, issues and negotiations. In addition, the Secretariat acts as a resource for provincial departments in their relations with aboriginal communities and organizations.

Throughout the year, the Secretariat organized two meetings of the MAWIW Tribal Council with the Minister responsible for Aboriginal Affairs to discuss various issues, including gaming and taxation agreements and forestry.

The Secretariat also serves as a liaison with various federal departments, particularly the Department of Indian Affairs and Northern Development. For example, staff of the Secretariat met with officials of the Department of Fisheries and Oceans and the Department of Indian and Northern Affairs to discuss the federal government's response to the decision of the Supreme Court of Canada in the Marshall case.

The Secretariat has also been involved with the Joint Economic Development Initiative (JEDI), a process to promote aboriginal economic development. A number of provincial departments, several federal departments, including the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA), and representatives of aboriginal communities and organizations participate in JEDI. JEDI has led to an increase in federal and provincial efforts in aboriginal economic development as well as improved co-ordination in this area both within the provincial government and among the federal, provincial and aboriginal participants.

Secteurs d'activités

Le Secrétariat des affaires autochtones est engagé dans les secteurs d'activités suivants :

1. Liaison et orientation
2. Sensibilisation transculturelle et information publique
3. Politique et planification

La présente partie du rapport annuel comporte une revue des activités réalisées dans chaque secteur durant l'année financière 2001-2002.

1. Liaison et orientation

Le Secrétariat des affaires autochtones assure la liaison avec les communautés et les organismes autochtones relativement aux consultations, aux propositions, aux dossiers et aux négociations. De plus, le Secrétariat sert de ressource pour les ministères provinciaux dans leurs relations avec les communautés et les organismes autochtones.

Durant l'année, le Secrétariat a organisé deux rencontres du conseil tribal MAWIW avec le ministre responsable des Affaires autochtones afin de discuter de diverses questions, dont les ententes sur les jeux de hasard et les taxes à la consommation et la foresterie.

Le Secrétariat assure également la liaison avec divers ministères fédéraux, notamment le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par exemple, le personnel du Secrétariat a rencontré des représentants du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour discuter de la réponse du gouvernement fédéral à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Marshall.

Le Secrétariat a également pris part à l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), un processus qui vise à promouvoir le développement économique des communautés autochtones. Un certain nombre de ministères provinciaux, plusieurs ministères et organismes fédéraux, dont l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), ainsi que des représentants de communautés et d'organismes autochtones participent à l'ICDE. L'ICDE a entraîné une augmentation des efforts des gouvernements fédéral et provincial dans le développement économique des communautés autochtones et a permis d'améliorer la coordination dans ce domaine au sein

In 2001-2002, JEDI facilitated a Black Ash workshop with the St. Mary's community to increase awareness of the cultural value of Black Ash and its role in aboriginal crafts. As well, JEDI supported workshops to enhance skills development for Economic Development Officers.

The JEDI steering committee has a federal, provincial, and an aboriginal co-chair. The executive director of the Secretariat also served on the steering committee.

The Aboriginal Affairs Secretariat continued to provide a referral service to aboriginal organizations and individuals, referring them to the appropriate provincial or federal departments in order to obtain access or information regarding government programs and services.

2. Cross-Cultural Awareness

Cross-cultural awareness and public information is an important part of the Secretariat's mandate. The objective is to increase the level of knowledge of Mi'kmaq and Maliseet cultures and aboriginal issues among public servants and the general public.

In 2001-2002, the Secretariat worked to develop a new cross-cultural awareness strategy.

The Secretariat served on the Cultural Awareness Committee of the Joint Economic Development Initiative and contributed to preparations to celebrate National Aboriginal Day. In addition, the Secretariat continues to support the work of the Maliseet Advisory Committee on Archaeology.

3. Policy and Planning

In addition to providing information and advice to the minister, the Secretariat also provides information and advice to provincial departments on planning, policy development, program delivery, communications,

du gouvernement provincial et entre les intervenants du fédéral, du provincial et des communautés autochtones.

En 2001-2002, un atelier sur le frêne noir a été organisé avec la collectivité de St. Mary's dans le cadre de l'ICDE pour accroître la sensibilisation à la valeur culturelle du frêne noir et à son rôle dans l'artisanat autochtone. De plus, l'ICDE a financé des ateliers de perfectionnement des compétences à l'intention des agents de développement économique.

Le comité directeur de l'ICDE est composé de trois coprésidents représentant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les communautés autochtones. Le directeur général du Secrétariat fait également partie du comité directeur.

Le Secrétariat des affaires autochtones a continué d'offrir un service d'orientation aux organismes et aux particuliers autochtones, les dirigeant vers les ministères provinciaux ou fédéraux appropriés afin qu'ils puissent accéder aux programmes et services gouvernementaux ou obtenir des renseignements sur ceux-ci.

2. Sensibilisation transculturelle

La sensibilisation transculturelle et l'information publique sont une partie importante du mandat du Secrétariat. L'objectif est d'augmenter le niveau de connaissance des cultures micmaques et malécites et des questions autochtones chez les fonctionnaires et le public en général.

En 2001-2002, le Secrétariat a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de sensibilisation transculturelle.

Le Secrétariat a également siégé au comité de sensibilisation culturelle de l'ICDE et a participé aux préparatifs de la Journée nationale des Autochtones. De plus, le Secrétariat continue de soutenir le travail du Comité consultatif malécite sur l'archéologie.

3. Politique et planification

En plus de donner des renseignements et des conseils au ministre, le Secrétariat fournit les mêmes services aux ministères provinciaux en ce qui a trait à la planification, à l'élaboration de politiques,

inter-departmental co-ordination and intergovernmental relations in relation to aboriginal matters.

The Secretariat is also directly involved in intergovernmental relations involving aboriginal affairs. The Minister responsible for Aboriginal Affairs represents New Brunswick in national meetings of federal, provincial and territorial aboriginal affairs Ministers and national aboriginal leaders.

In 2001-2002, the Secretariat was actively involved with many provincial departments, including Education, Training and Employment Development, Natural Resources and Energy and the Culture and Sport Secretariat regarding planning and policy development.

Aboriginal Employment Strategy

The Secretariat continued its work with the Department of Training and Employment Development on the development and implementation of the Aboriginal Employment Strategy.

Aboriginal Sport and Recreation Development

Funding from both the Aboriginal Affairs and Culture and Sport Secretariats assisted with the ongoing support of the New Brunswick Mi'kmaq-Maliseet Sport and Recreation Circle (MMSRC). The majority of the work that the MMSRC completed in 2001-2002 centred on the participation of New Brunswick aboriginal people in the 2002 North American Indigenous Games in Winnipeg.

Aboriginal and Treaty Rights

The Crown recognizes aboriginal and treaty rights that have been proven to exist. Because these rights are complex matters frequently featured in litigation, the Crown's understanding of the nature and scope of treaty rights is evolving. For example, the Crown must consult with aboriginal people whenever proposed government actions or policies are expected to infringe the exercise of a right. In 2001-2002, the Secretariat worked on a policy for government departments to follow when consultation was required.

à la prestation de programmes, aux communications, à la coordination interministérielle et aux relations intergouvernementales relativement aux affaires autochtones.

Par ailleurs, le Secrétariat participe directement aux relations intergouvernementales ayant trait aux affaires autochtones. Le ministre responsable des Affaires autochtones représente le Nouveau-Brunswick lors des réunions nationales des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones du pays.

En 2001-2002, le Secrétariat a entretenu des relations avec de nombreux ministères provinciaux, dont le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ainsi que le Secrétariat à la Culture et au Sport en ce qui a trait à la planification et à l'élaboration de politiques.

Stratégie d'emploi

Le Secrétariat a poursuivi son travail avec le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'emploi pour les Autochtones.

Développement du sport et des loisirs

Le Secrétariat des affaires autochtones et le Secrétariat à la Culture et au Sport ont tous les deux contribué au soutien continu du Cercle sportif et récréatif micmac-malécite du Nouveau-Brunswick. La majeure partie du travail accompli par le Cercle sportif et récréatif en 2001-2002 était axée sur la participation des Autochtones du Nouveau-Brunswick aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 à Winnipeg.

Droits ancestraux et droits issus de traités

Le gouvernement provincial reconnaît les droits ancestraux et les droits issus de traités dont l'existence a été prouvée. Puisque ces droits sont de nature complexe et sont fréquemment débattus devant les tribunaux, la compréhension qu'a la Couronne de la nature et de la portée des droits issus des traités évolue. Par exemple, le gouvernement doit consulter les peuples autochtones lorsqu'une mesure ou une politique proposée pourrait porter atteinte à l'exercice d'un droit. En 2001-2002, le Secrétariat a élaboré une directive que devront respecter les ministères gouvernementaux lorsqu'une consultation sera jugée nécessaire.

Federal/Provincial/Territorial/Aboriginal Forum

The Federal, Provincial and Territorial Ministers responsible for Aboriginal Affairs and the National Aboriginal Leaders met in Winnipeg on May 11, 2001, and in Quebec on Dec. 7, 2001. The Minister responsible for Aboriginal Affairs represented New Brunswick on both occasions.

Ministers and leaders received progress reports on the implementation of recommendations from the report "Strengthening Aboriginal Participation in the Economy" and agreed to sponsor a conference of stakeholders in order to strengthen aboriginal participation in the economy.

Forum fédéral-provincial-territorial-autochtone

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones du pays se sont réunis à Winnipeg le 11 mai 2001 et à Québec le 7 décembre 2001. Le ministre responsable des Affaires autochtones a représenté le Nouveau-Brunswick à ces deux occasions.

Les ministres et les dirigeants ont reçu des rapports d'étape au sujet de la mise en œuvre des recommandations du rapport *Renforcer la participation des Autochtones à l'économie* et ont convenu de parrainer une conférence des intervenants dans le but de favoriser une participation plus active des Autochtones à l'économie.

Financial and Human Resources

The 2001-2002 fiscal year is the second full year of operation for the Aboriginal Affairs Secretariat. Expenditures for 2001-2002 amounted to $406,948 comprised of the following components:

Wages, Salaries & Benefits	$233,929
Other Services	$ 79,844
Materials & Supplies	$ 3,062
Property & Equipment	$ 4,104
Grants	$ 86,010
Total	**$406,948**

Throughout most of the year, the Secretariat functioned with an executive director, a project officer, a senior policy advisor, policy advisor, and a secretary-receptionist.

The Secretariat provided grants for a variety of purposes but primarily in support of cultural, cross-cultural, and developmental activities. Grants are not normally provided for proposals where there are other provincial or federal funding sources, such as business studies, housing projects, or vocational training.

In 2001-2002, the Secretariat provided 21 grants ranging in value from $110 to $40,000. The latter was a one-time grant to support a New Brunswick team at the North American Indigenous Games.

Ressources financières et humaines

L'exercice 2001-2002 a marqué la deuxième année complète d'activités du Secrétariat des affaires autochtones. Les dépenses pour cette année ont totalisé 406 948 $, dont :

Salaires et avantages sociaux	233 929 $
Autres services	79 844 $
Matériel et fournitures	3 062 $
Biens et équipement	4 104 $
Subventions	86 010 $
Total	**406 948 $**

Durant la majeure partie de l'année, l'équipe du Secrétariat se composait d'un directeur général, d'un agent de projets, d'un conseiller principal en politiques, d'un conseiller en politiques et d'une secrétaire-réceptionniste.

Le Secrétariat des affaires autochtones accorde des subventions à diverses fins, mais surtout pour financer des activités culturelles, transculturelles et de développement. Une aide n'est habituellement pas accordée pour des propositions dont le financement peut être assuré par d'autres programmes provinciaux ou fédéraux (par exemple des études commerciales, ou des projets de logement ou de formation professionnelle).

En 2001-2002, le Secrétariat a accordé 21 subventions d'un montant allant de 110 $ à 40 000 $. Il s'agissait dans ce dernier cas d'une subvention unique visant à financer la participation d'une équipe du Nouveau-Brunswick aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Appendix 1: Aboriginal Population Data

Table 1

2001 Census Information on Aboriginal People in New Brunswick

People identifying as aboriginal in NB	**16,690**
Total aboriginal population on-Reserve	**6,025**
Total aboriginal population off-Reserve	**10,665**
Total New Brunswick population	**719,715**
Aboriginal population as a proportion of the total NB population	**1.9%**

Source: Statistics Canada

Note : The data in this table are from the 2001 Census question on self-identification. In this context, the term "aboriginal" includes Indians, Métis and Inuit.

Annexe 1 : Population autochtone au Nouveau-Brunswick

Tableau 1

Données provenant du Recensement de 2001 sur les autochtones au Nouveau-Brunswick

Personnes déclarant être autochtones au Nouveau-Brunswick	**16 690**
Population d'autochtones vivant dans les réserves au Nouveau-Brunswick	**6 025**
Population d'autochtones vivant hors réserve au Nouveau-Brunswick	**10 665**
Population totale au Nouveau-Brunswick	**719 715**
Population autochtone en % de la population totale du Nouveau-Brunswick	**1,9%**

Source : Statistique Canada

Nota : Les données de ce tableau proviennent des réponses à la question d'auto-identification du Recensement de 2001. Dans ce contexte, le terme « autochtone » comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuits.

Appendix 2

Highlights of Provincial Involvement in Aboriginal Affairs

This appendix contains descriptions of provincial involvement in the following areas:

- Aboriginal sport and recreation development
- Aboriginal education
- Aboriginal employment strategy
- Aborignal community policing agreements
- Gaming and taxation agreements
- Housing
- Natural resources
- Tripartite child and family services agreements
- Maliseet Advisory Committee on Archaeology

Aboriginal Sport and Recreation Development

While funding and other support from the Aboriginal Affairs and Culture and Sport Secretariats assisted in the preparation for New Brunswick aboriginal participation in the North American Indigenous Games, other goals were also advanced in the areas of sport and recreation.

The Aboriginal Sport Circle presented the provincial winners of the 2001 Tom Longboat Award and National Aboriginal Coaching Award at Sport New Brunswick's annual sport forum and awards banquet in Bathurst in November 2001. New Brunswick aboriginal athletes also continued to be represented at the Aboriginal Sport Circle's national high performance camp. This initiative was supported strongly by the First Nation band councils under the Aboriginal Sport Circle's leadership. Work continued on developing stronger representation from the 15 First Nation communities and the Aboriginal People's Council on the Circle's board of directors.

Annexe 2

Participation du gouvernement provincial aux affaires autochtones - Faits saillants

La présente annexe renferme des descriptions de la participation du gouvernement provincial dans les secteurs suivants :

- Développement du sport et des loisirs pour les Autochtones
- Éducation pour les Autochtones
- Stratégie d'emploi pour les Autochtones
- Ententes avec les communautés autochtones concernant les services de police communautaires
- Ententes sur les jeux de hasard et les taxes à la consommation
- Logement
- Ressources naturelles
- Ententes tripartites sur les services à l'enfance et à la famille
- Comité consultatif malécite sur l'archéologie

Développement du sport et des loisirs pour les Autochtones

Alors qu'un financement et d'autres formes de soutien provenant du Secrétariat des affaires autochtones et du Secrétariat à la Culture et au Sport ont permis d'assurer la participation des Autochtones du Nouveau-Brunswick aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, d'autres objectifs ont également progressé dans les domaines du sport et des loisirs.

Le Cercle sportif autochtone a présenté les gagnants provinciaux du prix Tom Longboat de 2001 et du prix national de l'entraîneur autochtone au forum des sports annuels et au banquet de remise des prix de Sport Nouveau-Brunswick à Bathurst en novembre 2001. Les athlètes autochtones du Nouveau-Brunswick ont également continué à être représentés au camp national d'entraînement de haut niveau du Cercle sportif autochtone. Cette initiative a été fortement appuyée par les conseils de bandes des Premières Nations sous la direction du Cercle sportif autochtone. Les travaux se sont poursuivis en vue d'accroître la représentation des 15 communautés des Premières Nations et du Aboriginal People's Council au sein du conseil d'administration du Cercle.

Aboriginal Education

In September 2001, the total number of Maliseet and Mi'kmaq students enrolled in public schools was 1,428, including about 200 students from the Mi'kmaq community of Listuguj in Quebec.

Those students from aboriginal communities who attend public schools do so in accordance with tuition agreements between the Department of Education and aboriginal communities, or in some cases, with the federal Department of Indian and Northern Affairs. The Province received approximately $7.4 million in tuition fees in 2001-2002.

The Department of Education has funded projects for students at-risk, intervention initiatives, community-based tutoring centres, and alternative school strategies designed to address the needs of Maliseet and Mi'kmaq children. Other initiatives include Maliseet and Mi'kmaq language and culture initiatives, cultural immersion summer institutes for teachers and administrators, Maliseet/Mi'kmaq teacher recruitment initiative, and developing study units with Maliseet/Mi'kmaq content.

The Department has also funded the Circle of Understanding Program, which includes summer camps designed to provide a cultural immersion experience for aboriginal and non-aboriginal children. The Circle of Understanding initiative also includes school-based native awareness and in-service sessions for teachers and administrators.

The federal government has delegated authority to New Brunswick aboriginal communities to both negotiate and pay for educational programs and services. This change in relationship allows aboriginal communities to choose to have their students taught in the public school system or elsewhere. It has also resulted in increased expectations that the public school system will provide supplementary educational services that meet the significant and special needs of aboriginal children.

First Nations Education Fund

A First Nations Education Fund has been established which allows aboriginal communities to contribute up

Éducation pour les Autochtones

En septembre 2001, le nombre total d'élèves micmacs et malécites inscrits dans les écoles publiques s'élevait à 1 428, dont environ 200 élèves de la communauté micmaque de Listuguj, au Québec.

Les élèves des communautés autochtones qui fréquentent les écoles publiques le font conformément à des ententes sur les droits de scolarité qui sont conclues entre le ministère de l'Éducation et les communautés autochtones ou, dans certains cas, avec le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement provincial a reçu environ 7,4 millions de dollars sous la forme de droits de scolarité en 2001-2002.

Le ministère de l'Éducation a financé des projets visant les élèves à risque, des initiatives d'intervention, des centres communautaires de tutorat et des stratégies d'enseignement innovatrices qui veillent à répondre aux besoins des enfants malécites et micmacs. Les autres actions du ministère comprennent des initiatives sur la langue et la culture micmaques et malécites, des ateliers d'été d'immersion culturelle pour les enseignants et les administrateurs, une initiative de recrutement d'enseignants micmacs et malécites et l'élaboration de modules d'étude comportant un contenu micmac et malécite.

Le ministère a aussi financé les cercles de compréhension, un programme qui permet à des enfants autochtones et à des enfants non autochtones de vivre une expérience d'immersion culturelle dans des camps d'été. L'initiative des cercles de compréhension comprend également des séances de sensibilisation à la culture autochtone en milieu scolaire et des séances de formation en cours d'emploi à l'intention des enseignants et des administrateurs.

Le gouvernement fédéral a délégué aux communautés autochtones du Nouveau-Brunswick l'autorité de négocier et de payer des programmes et des services pédagogiques. Ce changement dans la relation permet aux communautés autochtones de choisir d'envoyer leurs élèves dans des écoles publiques ou ailleurs. Il a aussi entraîné une augmentation des attentes à l'effet que le réseau d'écoles publiques fournira des services éducatifs additionnels qui répondront aux besoins importants et particuliers des enfants autochtones.

Fonds d'éducation des Premières Nations

Un Fonds d'éducation des Premières Nations a été établi afin de permettre aux communautés autochtones de

to 15 per cent of their tuition costs which the Department of Education will match. The ultimate goal of the fund is to enhance education for all aboriginal students. It ensures that Maliseet and Mi'kmaq children receive increased support and have access to culturally relevant and quality educational programs and services provided by school districts in New Brunswick.

In the past, only those aboriginal communities with tuition payments not in arrears, and those which had signed a five-year agreement with the Department of Education, were allowed to participate. The Education Fund has been expanded to allow those communities which have followed an approved repayment plan for a minimum of 12 months to participate in the First Nations Education Fund. To date, three aboriginal communities have signed long-term (five-year) agreements while seven have signed interim agreements (one-year). The remaining five communities do not have tuition agreements with the Department of Education. The Department of Indian and Northern Affairs pays tuitions for these communities.

Gathering Strength Fund

In the 2001-2002 fiscal year, the federal Department of Indian and Northern Affairs approved $400,000 for aboriginal communities to establish a Gathering Strength Fund, contingent upon the amount being matched by the Province. The Province provided matching funds for this initiative. These funds were used to provide programs and services to all schools and districts serving Maliseet and Mi'kmaq students. In addition, all specialized programs and services to be delivered will be mutually agreed upon by both the district officials and aboriginal officials, and they will also be part of the annual activity plan for aboriginal communities, as developed collaboratively by the parties involved.

Aboriginal Employment Strategy

The Aboriginal Employment Strategy (AES) is led by the Department of Training and Employment (TED) through four initiatives as described in the following:

A. Career development planning for aboriginal people

payer jusqu'à 15 p. 100 de leurs frais de scolarité, montant qui sera égalé par le ministère de l'Éducation. L'objectif ultime du fonds est d'améliorer l'éducation pour tous les élèves autochtones. Il assure que les enfants malécites et micmacs recevront un soutien accru et auront accès à des programmes et à des services d'éducation de qualité et adaptés à leur culture fournis par les districts scolaires du Nouveau-Brunswick.

Dans le passé, seules les communautés autochtones dont les paiements des frais de scolarité n'étaient pas en retard et celles qui avaient signé une entente de cinq ans avec le ministère de l'Éducation pouvaient contribuer au Fonds d'éducation des communautés autochtones. Ce dernier a été élargi pour permettre aux communautés qui ont suivi un plan de remboursement approuvé pendant au moins 12 mois d'y participer. Jusqu'à présent, trois communautés autochtones ont signé des ententes à long terme (cinq ans) tandis que sept ont signé des ententes provisoires (un an). Les cinq autres communautés n'ont pas conclu d'ententes relatives aux droits de scolarité avec le ministère de l'Éducation. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien paie les frais de scolarité pour ces communautés.

Fonds Rassembler ses forces

Au cours de l'année financière 2001-2002, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien a accordé un montant de 400 000 $ pour permettre aux communautés autochtones d'établir un fonds dans le cadre du programme *Rassembler ses forces*, à condition que le gouvernement provincial verse le même montant. Ce dernier a fourni des fonds équivalents dans le cadre de cette initiative. Ces fonds ont été utilisés pour offrir des programmes et des services dans tous les districts et écoles fréquentés par des élèves malécites et micmacs. De plus, tous les programmes et services spécialisés offerts seront choisis et acceptés par les représentants du district et par les représentants autochtones; ils feront en outre partie du plan d'activités annuel des communautés autochtones, qui sera élaboré en collaboration par les parties concernées.

Stratégie d'emploi pour les Autochtones

La Stratégie d'emploi pour les Autochtones est dirigée par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (FDE) à l'aide des quatre initiatives suivantes :

A. Planification de carrière pour les Autochtones

This initiative is designed to provided training to aboriginal employment counsellors across the province.

B. Better access to training opportunities

Through its Seat Allocation Policy, the New Brunswick Community College (NBCC) network has designated 150-200 seats for aboriginal people. Regional offices deliver the Aboriginal Apprenticeship Initiative under the Workforce Expansion Program.

Target Initiatives is led by the Regional Development Corporation with TED involved as a partner. Activities have included the Information Technology Certification Program and the Aboriginal Youth Internship Program (AYIP).

C. Workforce experience that relates to career development plans

All employment programs provided by the Department of Training and Employment Development are available to all aboriginal persons regardless of their residency within New Brunswick. TED programs are now more client-focused, and career development planning is often a prerequisite for funding under these programs.

The provincial Training Employment Support Service (TESS) program is designed to assist persons with disabilities. This program is open to all aboriginal individuals with disabilities living on- and off-reserve in New Brunswick.

Other activities/programs under this initiative include the AYIP and the Equal Employment Opportunity (EEO) program. As of December 2001, 47 aboriginal civil servants who have self-identified are employed in Part 1 of the New Brunswick Public Service; approximately 38 were hired through the EEO program. In addition to the EEO Program, aboriginal individuals can apply for positions under the regular government hiring process.

D. Assistance with employment placement

Various measures are in place to assist aboriginal persons in obtaining employment. These measures include job matching activities targeted to aboriginal

Cette initiative vise à fournir une formation aux conseillers en emploi autochtones de la province.

B. Meilleur accès à la formation

En vertu de sa politique d'allocation des places, le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB) a réservé de 150 à 200 places pour les Autochtones. Les bureaux régionaux administrent l'Initiative d'apprentissage pour les Autochtones en vertu du programme Accroissement de l'emploi.

Les initiatives Target sont dirigées par la Société de développement régional en collaboration avec FDE. Les activités ont inclus le Programme d'accréditation en technologie de l'information et le Programme jeunes stagiaires autochtones.

C. Expérience professionnelle liée aux plans de carrière

Les programmes d'emploi fournis par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi sont offerts à tous les Autochtones, peu importe où ils résident au Nouveau-Brunswick. Les programmes de FDE sont maintenant davantage axés sur les clients, et la planification de carrière est souvent une condition préalable pour obtenir un financement en vertu de ces programmes.

Les Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) du gouvernement provincial s'adressent aux personnes handicapées. Toutes les personnes autochtones du Nouveau-Brunswick souffrant d'une incapacité sont admissibles à une aide dans le cadre des SSEF, qu'elles vivent ou non dans une réserve.

D'autres activités et programmes ont été mis en œuvre en vertu de cette initiative, dont le Programme jeunes stagiaires autochtones et le Programme d'égalité d'accès à l'emploi. Au mois de décembre 2001, 47 fonctionnaires autochtones qui se sont identifiés comme tel étaient employés dans la Partie I de la fonction publique du Nouveau-Brunswick; environ 38 ont été embauchés par l'entremise du Programme d'égalité d'accès à l'emploi. En plus de ce programme, les Autochtones peuvent poser leur candidature à des postes dans le cadre du processus d'embauche ordinaire du gouvernement.

D. Aide au placement

Diverses mesures sont en place pour aider les Autochtones à obtenir un emploi. Ces mesures comprennent des activités de jumelage d'emplois et de travailleurs

people as well as similar activities open to anyone seeking employment. The NBJobNet and INAC's New Directions are two initiatives that TED is promoting. Under new pilot projects, TED has supported the Aboriginal Vocational Forest Worker program and the Aboriginal Gas Technician program.

Aboriginal Community Policing Agreements

In 1995, a five-year Framework Agreement was entered into by New Brunswick and the federal government to provide for tripartite policing agreements among New Brunswick, Canada and individual aboriginal communities utilizing the RCMP First Nations Community Policing Service Program.

In 2001-2002, Tripartite Aboriginal communities Community Policing agreements had been signed with Indian Island, Bouctouche and Tobique First Nations.

Gaming and Taxation Agreements

Since 1993, the minister of Finance has entered into comprehensive gaming and taxation agreements with seven aboriginal communities - Fort Folly, Woodstock, Madawaska, Saint Mary's, Oromocto, Kingsclear, and Burnt Church. These agreements provide a mechanism for an exemption from provincial taxes on tobacco and gasoline when purchased on an Indian reserve by registered Indians in accordance with provisions of the *Indian Act* of Canada.

In addition, the agreements provide for revenue sharing with the aboriginal communities in relation to the provincial tobacco tax and gasoline and motive fuel tax that are collected at on-reserve retail outlets on sales to non-Indians. (Until the introduction of the HST on April 1, 1997, the provincial sales taxes was also part of these arrangements.) Under the agreements, aboriginal communities can also establish their own gaming commissions to license charitable gaming in accordance with the provincial regulations.

ciblant les Autochtones ainsi que des activités semblables ouvertes à toutes les personnes qui cherchent un emploi. Le Réseau Emplois NB et le programme Nouvelles orientations du ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien sont deux initiatives dont FDE fait la promotion. Grâce à de nouveaux projets pilotes, FDE a appuyé le programme de travailleurs forestiers autochtones (Aboriginal Vocational Forest Worker) et le programme de techniques d'entretien des appareils au gaz pour les Autochtones.

Ententes avec les communautés autochtones concernant les services de police communautaires

En 1995, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral ont conclu une entente-cadre de cinq ans afin de prévoir des ententes tripartites sur les services de police entre le Nouveau-Brunswick, le Canada et chaque communauté autochtone participant au programme de la GRC sur les services de police communautaires des collectivités autochtones.

En 2001-2002, des ententes tripartites sur les services de police communautaires ont été conclues avec les Premières Nations d'Indian Island, de Bouctouche et de Tobique.

Ententes sur les jeux de hasard et les taxes à la consommation

Depuis 1993, le ministre des Finances a conclu des ententes exhaustives sur les jeux de hasard et les taxes à la consommation avec sept communautés autochtones : Fort Folly, Woodstock, Madawaska, St. Mary's, Oromocto, Kingsclear et Burnt Church. Ces ententes prévoient un mécanisme d'exonération des taxes provinciales sur le tabac et l'essence qu'achètent dans une réserve indienne des Indiens inscrits conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

En outre, ces ententes prévoient le partage avec les communautés autochtones des recettes provenant de la taxe provinciale sur le tabac et de la taxe sur l'essence et le carburant que des magasins de vente au détail perçoivent dans les réserves sur des ventes effectuées à des non-Autochtones. (Jusqu'à l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) le 1er avril 1997, ces ententes s'appliquaient également à la taxe de vente provinciale.) En vertu de ces ententes, les communautés autochtones peuvent établir leur propre commission accordant des licences pour la tenue de jeux de bienfaisance conformément aux règlements provinciaux.

Under the terms of the agreements, Bands received 95 per cent of the tobacco and gasoline and motive fuel taxes collected on on-reserve sales to non-Indians, 95 per cent of the net revenue (less expenses) of the video lottery revenues from video lottery terminals (VLTs) located on-reserve and all of the provincial earnings from the sale of break-open tickets that are remitted by retail establishments in their respective communities. In 2001-2002, a total of approximately $4.1 million in revenue was transferred to the seven aboriginal communities that have entered into these agreements.

Housing

The Department of Family and Community Services and Skigin-Elnoog Housing Corporation have entered into arrangements to enable Skigin-Elnoog to deliver federal and provincial housing programs to off-reserve aboriginal people. Skigin-Elnoog is a non-profit, aboriginal-controlled organisation. Under a property management agreement, Skigin-Elnoog provides administration and maintenance of approximately 250 homeowner and rental housing units under the Rural and Native/Basic Shelter Programs.

Skigin-Elnoog also acts as a delivery agent to off-reserve aboriginal people for other housing programs, such as the emergency repair program and the residential rehabilitation assistance program.

In addition, in October 1997, the Province assumed the federal responsibility for administration of loans and disbursement of subsidies for 237 Urban Native units managed and owned by Skigin-Elnoog.

Natural Resources

In 2001-2002, the Department of Natural Resources and Energy had entered into Forest Management Agreements with all 15 aboriginal communities. In 2001-2002, the royalties provided to the aboriginal communities for community purposes amounted to $2.9 million.

En vertu des conditions rattachées aux ententes, les bandes ont reçu 95 p. 100 des recettes provenant de la taxe sur le tabac et de la taxe sur l'essence et le carburant perçues dans les réserves sur des ventes effectuées à des non-Autochtones, 95 p. 100 des recettes nettes (moins les dépenses) provenant des appareils de jeu vidéo situés dans les réserves et la totalité des recettes provinciales provenant de la vente de billets à languette qu'ont remises les magasins de vente au détail dans leurs communautés respectives. Durant l'année 2001-2002, des recettes d'une valeur totale d'environ 4,1 millions de dollars ont été transférées aux sept communautés autochtones qui avaient signé ces ententes.

Logement

Le ministère des Services familiaux et communautaires et la Skigin-Elnoog Housing Corporation, un organisme sans but lucratif dirigé par des Autochtones, ont conclu des ententes pour permettre à cette société de fournir des programmes de logements provinciaux et fédéraux aux Autochtones hors-réserve. En vertu d'une entente sur la gestion immobilière, Skigin-Elnoog fournit les services d'administration et d'entretien relativement à quelque 250 unités de logement occupées par des propriétaires ou des locataires en vertu du Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones et du Programme de logement de base.

Skigin-Elnoog joue également le rôle d'agent d'exécution pour les Autochtones hors-réserve dans le cadre d'autres programmes de logement comme le Programme de réparations d'urgence et le Programme d'aide à la remise en état des logements.

De plus, en octobre 1997, le gouvernement provincial a hérité de la responsabilité fédérale de l'administration des prêts et des versements de subventions relativement à 237 unités de logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain que Skigin-Elnoog possède et gère.

Ressources naturelles

En 2001-2002, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a conclu des ententes de gestion forestière avec les 15 communautés autochtones. En 2001-2002, les redevances accordées aux communautés autochtones à des fins communautaires ont atteint 2,9 millions de dollars.

In 2001 the Department entered into Biological Data collection agreements with two aboriginal communities. The agreements provide that the communities will provide data on moose and deer harvested, with the Department providing funding for the collection and submission of the data. The information generated from the agreements is still under assessment.

Consultation on the possible impacts of the auction of Crown angling leases took place with interested aboriginal communities.

Tripartite Child and Family Services Agreement

Tripartite Child and Family Services Agreements exist between the Department of Family and Community Services, the Department of Indian Affairs and Northern Development and the fifteen Mi'kmaq and Maliseet communities. These agreements provide for the establishment of child and family service agencies that are operated by aboriginal communities. The agencies operate under the provincial *Family Services Act* and are funded by the Department of Indian and Northern Affairs. A tripartite committee meets to discuss matters relating to the agreements and the operation of the agencies. In addition, aboriginal community social workers are invited to participate in provincial training for social workers, relevant committee work, and program standard development and review.

Maliseet Advisory Committee on Archaeology

The Maliseet Advisory Committee on Archaeology (MACA) consists of two representatives from each of the six Maliseet communities in New Brunswick, appointed by their respective Chiefs and Councils and, two representatives of the Culture and Sports Secretariat on behalf of the minister responsible for Culture and Sports. The Committee was established in 1997 to provide an avenue for communications and consultation between the Province and Maliseet communities on matters pertaining to archaeological and cultural heritage.

MACA reviews information and participates in discussions on matters that are relevant to the preservation and interpretation of Maliseet archaeological and cultural heritage. Since it was

En 2001, le ministère a conclu des ententes pour la collecte de données biologiques avec deux communautés autochtones. Ces ententes prévoient que les communautés fourniront des données sur les orignaux et les chevreuils abattus, et que le ministère fournira un financement pour la collecte et la présentation des données. L'information produite dans le cadre de ces ententes fait encore l'objet d'une évaluation.

Les communautés autochtones intéressées ont été consultées au sujet des répercussions possibles de la vente aux enchères de baux de pêche de la Couronne.

Ententes tripartites sur les services à l'enfance et à la famille

Des ententes tripartites sur les services à l'enfance et à la famille entre le ministère des Services familiaux et communautaires, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les quinze communautés micmaques et malécites prévoient l'établissement d'organismes de services à l'enfance et à la famille gérés par les communautés autochtones. Ces organismes relèvent de la *Loi sur les services à la famille* du Nouveau-Brunswick et sont financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Un comité tripartite se réunit à l'occasion pour discuter de questions ayant trait aux ententes et au fonctionnement des organismes. De plus, les travailleurs sociaux des communautés autochtones sont invités à participer à la formation provinciale destinée aux travailleurs sociaux, à certaines activités du comité et à l'élaboration et à la révision des normes applicables aux programmes.

Comité consultatif malécite sur l'archéologie

Le Comité consultatif malécite sur l'archéologie (CCMA) se compose de deux représentants de chacune des six communautés malécites du Nouveau-Brunswick nommés par leur chef et leur conseil de bande, ainsi que de deux représentants du Secrétariat à la Culture et au Sport au nom du ministre responsable de la Culture et du Sport. Formé en 1997, le comité a comme mandat de servir d'outil de communication et de consultation pour le gouvernement provincial et les communautés malécites relativement à des questions sur le patrimoine archéologique et culturel.

Le CCMA examine des renseignements et participe à des discussions portant sur la préservation et l'interprétation du patrimoine archéologique et culturel des communautés malécites. Le comité s'est déjà penché

established, the Committee has dealt with a broad range of topics, including providing advice regarding several archaeological sites that were discovered during the construction of the new Moncton to Fredericton highway.

The Committee also has produced literature, posters, a traveling exhibit and has reviewed the work of archaeological licences issued by the Province. The latter included projects related to Environmental Impact Assessments on proposed new transmission lines.

sur une grande variété de questions. Il a entre autres fourni des conseils au sujet de plusieurs sites archéologiques découverts au cours de la construction de la nouvelle autoroute entre Moncton et Fredericton.

Le comité a également produit de la documentation, des affiches et une exposition itinérante et a surveillé le travail effectué en vertu de licences de fouilles archéologiques délivrées par le gouvernement provincial, dont des travaux d'évaluation des incidences environnementales effectués concernant des projets de nouvelles lignes de transmission.